

SANTÉ & VULNÉRABILITÉS



CENTRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA REDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES (CAARUD)

EN OCCITANIE

Bilan d'activité 2020

Décembre 2021

● **Site MONTPELLIER**
135 allée Sacha Guitry
BP 35567
34072 Montpellier cedex 03
04 67 69 25 03

● **Site TOULOUSE**
Faculté de Médecine
37 allées Jules Guesde
31000 Toulouse
05 61 53 11 46

CONTACT



SITE INTERNET



CENTRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES (CAARUD) EN OCCITANIE

Bilan d'activité 2020

Décembre 2021

Myriam ASTORG (CREAI-ORS Occitanie)

Guillaume SUDÉRIE (CREAI-ORS Occitanie)

Ont également collaboré à ce travail :

Étienne Gardiès (CREAI-ORS Occitanie)

Christel Andrieu (CREAI-ORS Occitanie)

Citation suggérée : Astorg M., Sudérie G., Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues en Occitanie. Activité 2020. Toulouse : CREAI-ORS Occitanie, décembre 2021, 22 p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.creaiors-occitanie.fr>

TABLE DES MATIÈRES

1/ INTRODUCTION	1
2/ MÉTHODOLOGIE	3
3/ ORGANISATION GÉNÉRALE DES CAARUD EN OCCITANIE, MOYENS ET MODES DE FONCTIONNEMENT.....	4
Les structures en Occitanie	4
Financement des structures.....	5
Personnel des structures	6
Les modalités et les lieux d'intervention	7
4/ L'ACTIVITÉ DES CAARUD D'OCCITANIE	11
Estimation annuelle des files actives, passages et contacts	11
Files actives par structure	14
Les interventions et actes réalisés	14
Mise à disposition de matériel de prévention	16
Médiation Sociale	18
5/ SYNTHÈSE	19
7/ ANNEXES	21
Textes réglementaires.....	21
Liste des tableaux, graphes et cartes	22

1/ INTRODUCTION

Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) sont, depuis l'article L.312-5 du code de l'action sociale des familles, considérés comme des établissements médico-sociaux. Il s'agit là de la reconnaissance législative de la politique de réduction des risques (RDR) à travers la loi du 09 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Avant leur institutionnalisation, ces structures ayant revêtu diverses appellations, « programmes d'échange de seringues », « structures à bas seuil d'exigence » ou encore « structures de première ligne », diffusaient des pratiques et du matériel de réduction des risques (RDR) en direction des usagers de drogues dont la majorité étaient des injecteurs. Elles étaient portées par des associations de lutte contre le sida et par le secteur de soins pour toxicomanes et n'avaient pas de garantie financière de la part de l'État.

Depuis 2006, les associations ayant obtenu le statut de CAARUD sont dotées d'un budget de fonctionnement permanent, au même titre que les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Leurs missions sont dirigées vers des publics souvent fragiles et dont les besoins évoluent, demandant une adaptation des réponses.

L'article R. 3121-33-1 du Code de la santé publique (CSP) prévoit que les CAARUD assurent :

- l'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux soins ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- la mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- l'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers ;
- le développement d'actions de médiation sociale.

L'article R. 3121-33-2 du CSP précise qu'ils ont également une mission de participation au dispositif de veille en matière de drogues et toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers. Cette mission ne doit pas être considérée comme ayant un caractère obligatoire et ne constitue donc pas une condition préalable à la délivrance d'une autorisation en tant que CAARUD.

Ce bilan s'appuie sur une analyse de l'ensemble des rapports d'activité en 2020 des différentes structures en Occitanie fournis par l'Agence Régionale de Santé.

Il présente la synthèse de la partie standardisée ASA-CAARUD des rapports d'activité des CAARUD. Celle-ci constitue le volet « structure » du système d'information, mis en œuvre par la Direction générale de la santé (DGS), visant au suivi et à l'évaluation du dispositif des CAARUD. Cet axe est complété par le versant « usagers » que constitue l'enquête ENa-CAARUD^{1,2}.

¹ ENa-CAARUD (Enquête Nationale dans les CAARUD) est une enquête menée par l'OFDT, à l'initiative de la Direction générale de la santé, auprès des usagers des CAARUD. Cette enquête se déroule tous les deux ans, et vise à interroger, une semaine donnée, l'ensemble des usagers des CAARUD, sur leur situation sociale, leurs pratiques d'usage et sur quelques éléments sanitaires. Elle participe au suivi des tendances dans le champ des drogues.

² Cadet-Tairou (A.), Janssen (E.), Guilbaud (F.), Profils et pratiques des usagers de CAARUD en 2019, Tendances n° 142, OFDT, 4p., Décembre 2019.

Au niveau national, l'OFDT réalise une analyse annuelle des rapports d'activité (ASA-CAARUD) depuis 2007, la dernière datant de 2019³.

En Occitanie, le CREAI-ORS réalise cette synthèse des données des rapports d'activité depuis 2015, en s'appuyant sur le modèle d'analyse réalisé au niveau national.

Comme le soulignent les travaux de l'OFDT, la couverture territoriale des CAARUD au niveau national a de réelles faiblesses dans les zones rurales et semi rurales.

En Occitanie, le rapport concernant les données de 2015 indiquait que 73 % de la file active globale des CAARUD se situait dans les villes de plus de 100 000 habitants. Les CAARUD étant les mêmes depuis 2015, cette part est restée relativement stable dans le temps (elle était de 71 % en 2019).

Toutefois, en 2020, année du début de la crise sanitaire liée au Covid-19, cette part n'est que de 67 %, baisse sûrement due aux différents confinements vécus différemment selon la taille des villes : dans les zones urbaines, les CAARUD organisent principalement leur activité sur des temps collectifs pouvant réunir un nombre important de personnes. Dans les zones rurales, l'action des services est plus orientée sur du « allez vers » en direction de groupes de population plus réduits ou parfois même en direction d'individus (relais). La fermeture des collectifs, puis leur restriction du fait de la pandémie, a eu un impact important sur la fréquentation des services.

Comme pour les années précédentes, l'analyse des données de 2020 a été réalisée au travers de l'activité des CAARUD des quatre grandes villes d'Occitanie, comptant plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) versus l'activité des CAARUD implantés dans des villes de moins de 100 000 habitants.

Les villes de Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan ayant les plus fortes densités de population sur le territoire régional, les 8 CAARUD qui y sont implantés ont de ce fait des files actives et des moyens alloués très différents et sont dans des organisations de services spécifiques.

Ce bilan présente tout d'abord l'organisation générale des CAARUD (moyens et mode de fonctionnement) et ensuite leur activité (files actives, services et prestations).

³ Diaz Gomez (C), Les CAARUD en 2018 – Analyse des rapports d'activité annuels standardisés (ASA-CAARUD), OFDT, 48p., Décembre 2019

2/ MÉTHODOLOGIE

Le rapport standardisé annuel des CAARUD est subdivisé en plusieurs parties :

- La première partie comprend les informations sur l'identification de la structure (nom, adresse postale et électronique), le budget réparti en recettes et charges et le personnel décrit par catégorie d'emploi et en volume horaire de travail exprimé en équivalent temps plein (ETP).
- Une deuxième partie du rapport d'activité porte sur les modalités et lieux d'intervention des structures, les prestations proposées et les périodes de fonctionnement. Les prestations et les services constituent toutes les mesures d'accueil offertes par les structures aux usagers, qu'il s'agisse des espaces d'accueil, de repos ou d'hygiène, de la mise à disposition de nourriture ou d'accès à Internet et au téléphone. Les lieux d'intervention se répartissent de deux sortes : les lieux d'accueil fixes et les interventions « hors les murs » extérieures qui comprennent d'une part, les interventions dans les squats, dans la rue, dans les prisons et des permanences et d'autre part, les actions menées dans le milieu festif (boîtes de nuit, discothèques, teknivals, festivals, concerts...).
- La troisième partie traite de l'estimation annuelle des files actives et des produits consommés par les usagers. Cette estimation porte sur l'ensemble des usagers vus au moins une fois dans l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe tant en accueil fixe par des équipes mobiles, que lors des interventions extérieures. Par ailleurs, dans ce rapport, sont présentées les données concernant les prévalences de consommation mais qui ne seront pas traitées ici en raison des difficultés d'estimation rencontrées et du nombre élevé de non-réponses pour cet item.
- La quatrième partie s'intéresse aux modalités de réalisation des actes, à la typologie des actes et aux matériels de prévention mis à disposition des usagers. Cette partie permet de disposer des informations sur la prise en charge sanitaire (soins infirmiers, médecine générale, suivi psychologique, substitution, vaccination...) et sur le nombre et les types de matériels de prévention distribués. Une question porte sur la médiation sociale assurée par les intervenants CAARUD pour permettre l'implantation pérenne des structures dans leur environnement. Un volet, plus qualitatif, participe au dispositif de veille à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers. Il s'attache à décrire les évolutions et les phénomènes marquants en matière de drogues en termes de produits consommés, de profils de consommateurs, des modes d'usages et des problèmes sociaux et sanitaires rencontrés par les usagers. Enfin, une dernière question porte sur la veille des trois produits majoritairement consommés par les usagers des CAARUD (la buprénorphine haut dosage (BHD), la cocaïne et l'héroïne).

Le formulaire se présente sous la forme d'un tableur Excel destiné à être rempli directement sur écran. La première feuille correspond au masque de saisie (l'onglet « rapport »). Les réponses sont automatiquement organisées en une ligne de base de données sur la deuxième feuille (onglet « base »).

Pour la réalisation de ce rapport, le CREA-ORS Occitanie a construit une base de données sous Excel regroupant l'ensemble des données des rapports d'activité des 18 structures fournis par l'ARS Occitanie.

3/ ORGANISATION GÉNÉRALE DES CAARUD EN OCCITANIE, MOYENS ET MODES DE FONCTIONNEMENT

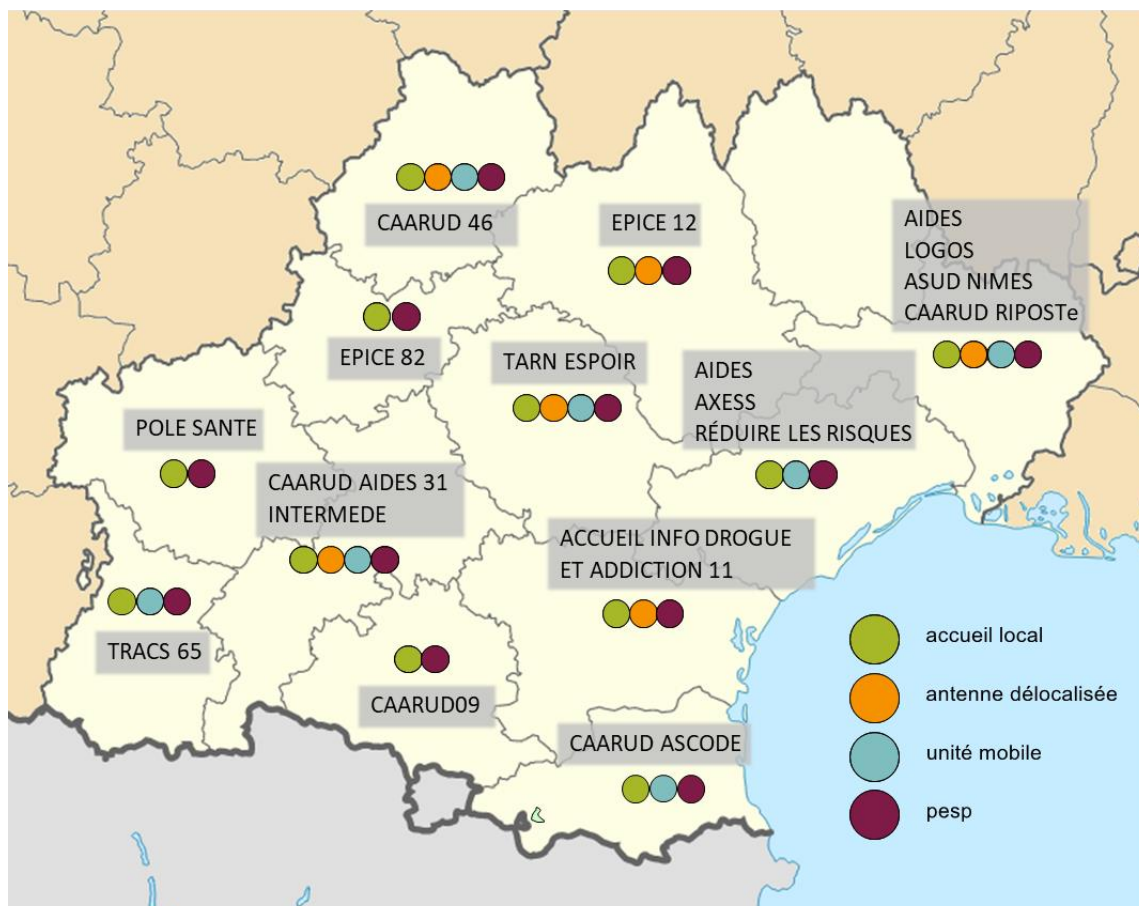
Les structures en Occitanie

18 CAARUD sont repérés en Occitanie :

- 1 établissement en Ariège
- 1 établissement dans l'Aude
- 1 établissement en Aveyron
- 4 établissements dans le Gard
- 2 établissements en Haute-Garonne
- 1 établissement dans le Gers
- 3 établissements dans l'Hérault
- 1 établissement dans le Lot
- 1 établissement dans les Hautes-Pyrénées
- 1 établissement dans les Pyrénées-Orientales
- 1 établissement dans le Tarn
- 1 établissement dans le Tarn et Garonne

La Lozère est le seul département sans l'intervention de CAARUD. Les départements du Gard, de l'Hérault et de la Haute-Garonne concentrent la moitié des établissements d'Occitanie (9/18).

Carte 1. La répartition des CAARUD en Occitanie et leurs modalités d'intervention en 2020



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Financement des structures

Les structures sont financées par le fond de l'Objectif national de dépenses de l'assurance maladie (ONDAM) médico-social conformément au code de l'action sociale et de la famille (Article L314-3-3).

En 2020, la dotation globale en Occitanie est de 7 633 399 euros (contre 7 269 216 euros en 2019) dont 4 879 365 euros (64 %) pour les huit centres des quatre grandes villes de la région et 2 754 034 euros (36 %) pour ceux des villes de moins de 100 000 habitants.

Le montant des financements varie fortement selon les départements, l'écart le plus important étant observé entre la dotation de l'Ariège (173 772 euros) et celle de l'Hérault (1 678 697 euros), presque dix fois plus importante. Notons que les dotations les plus élevées (500 000 euros ou plus) concernent cinq centres situés dans une des villes de plus de 100 000 habitants d'Occitanie (Toulouse, Montpellier et Perpignan) mais concernent également un centre situé dans la ville moyenne de Carcassonne (588 230 euros), centre qui intervient également dans la ville de Narbonne.

Rapporté à la population concernée, ce financement représente 368 euros par an et par habitant âgé de 20 à 49 ans en Occitanie et varie de 171 euros dans le Tarn à 830 euros dans les Pyrénées-Orientales (Carte 2).

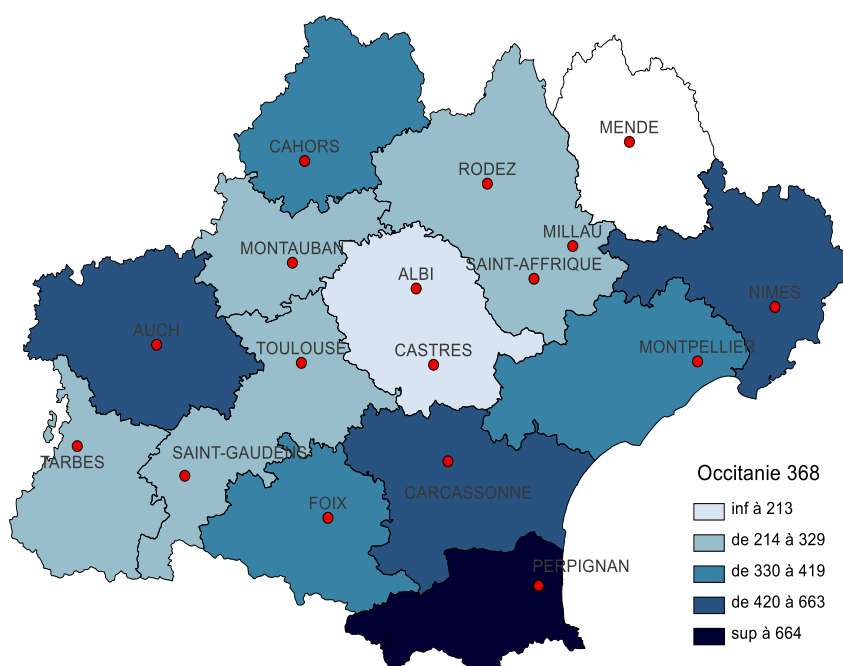
De manière globale, la dotation ONDAM représente au moins 90 % des recettes des CAARUD.

Tableau 1. Répartition des structures en fonction de leur dotation ONDAM en 2020

Dotations	Nombre de CAARUD (n=18)
Entre 100 et 500 000 euros	12
500 000 euros et plus	6

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Carte 2. Répartition du financement des CAARUD dans les départements en 2020, en nombre d'euros pour 100 habitants âgés de 20 à 49 ans



Sources : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2020, Insee Recensement 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Personnel des structures

En 2020, **108,6 équivalents temps plein (ETP)** ont été répertoriés en dehors des personnels bénévoles, soit une moyenne de 6,0 ETP par dispositif.

Tableau 2. Nombre moyen d'ETP en fonction du montant de la dotation ONDAM des CAARUD en 2020

Dotation	Nombre de CAARUD (n=18)	Moyenne ETP
Entre 100 et 500 000 euros	12	3,7
500 000 euros et plus	6	10,8

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Comme pour les années précédentes, le nombre moyen d'ETP est plus important dans les CAARUD dotés d'au moins 500 000 euros : leur nombre moyen d'ETP est de 10,8 en 2020 (10,3 en 2019, 10,6 en 2018 et 11,2 en 2017) ; pour les CAARUD dont la dotation ONDAM est inférieure à 500 000 euros, le nombre moyen d'ETP est de 3,7 (3,6 en 2019, 3,8 en 2018 et 3,7 en 2017).

Le nombre global d'ETP a légèrement augmenté entre 2019 et 2020 puisqu'on compte 4 ETP supplémentaires en 2020 (104,6 ETP en 2019), soit une augmentation de près de 4 %.

Tableau 3. Répartition du personnel salarié des CAARUD en Occitanie selon les catégories professionnelles, en 2020 et % en 2019

Fonction	Nb de structures disposant de cette fonction (n=18)	Nb total d'ETP	% des ETP	% ETP 2019 (n=104,6)
Cadres et personnels administratifs		17,2	16%	15%
Direction/Chef de service/Coordinateur	15	9,8	9%	8%
Secrétariat	16	7,4	7%	7%
Personnels sanitaires		14,5	13%	17%
Médecin	3	0,7	1%	1%
Infirmier	14	11,6	11%	10%
Psychologue	5	2,3	2%	6%
Personnels socio-éducatifs		64,8	60%	54%
Éducateur	15	44,5	41%	37%
Animateur	6	16,1	15%	13%
Assistant de service social	5	4,2	4%	4%
Autres		12,2	11%	14%
Autres emplois	8	6,8	6%	8%
Personnel logistique (entretien)	7	4,6	4%	5%
Stagiaire	1	0,8	1%	1%
Total		108,6	100,0	100,0

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 et 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Avec 64,8 ETP, **le personnel socio-éducatif** est le groupe de professionnels le plus important : il représente près de 60 % de l'ensemble des professionnels qui interviennent au sein des CAARUD d'Occitanie. Depuis plusieurs années, il voit son poids augmenter parmi les professionnels des CAARUD : de 52 % en 2018, il est passé à 54 % en 2019 pour être de 60 % en 2020. Plus des deux tiers de ces intervenants sont des éducateurs spécialisés. Plus nombreux en 2020 (44,5 ETP) qu'en 2019 (38,4 ETP), ils représentent 41 % de l'ensemble des professionnels (37 % en 2019 et 33 % en 2018). Comme les années précédentes, les 16,1 ETP d'animateurs interviennent majoritairement au sein des CAARUD de l'association Aides (santé communautaire, dénomination spécifique des professionnels), à Toulouse, Nîmes et Béziers.

Selon les dernières données de l'OFDT disponibles au niveau national⁴, la part du personnel socio-éducatif observée dans les dispositifs d'Occitanie serait supérieure à celle observée en France en 2019 (49 %), comme c'était déjà le cas les années précédentes.

Avec 14,5 ETP, **le personnel sanitaire** représente 13 % de l'ensemble des professionnels intervenant au sein des CAARUD d'Occitanie. Les médecins ne sont présents que dans trois structures. Le personnel infirmier, présent dans une majorité des structures (14/18), ne représente que 11 % de l'ensemble des personnes intervenant dans les CAARUD.

Par ailleurs, 19,9 ETP de bénévoles/volontaires sont intervenus dans les structures, essentiellement à Montpellier (8,3 ETP), à Cajarc dans le Lot (4,6 ETP) ainsi qu'à Nîmes (2,8 ETP).

Quelques évolutions sont observées entre 2019 et 2020 : le nombre d'ETP des professionnels a augmenté de 8,3 ETP (hors fonctions supports), essentiellement grâce à l'augmentation des ETP d'éducateurs (+6,1 ETP). Dans le même temps, le nombre d'ETP des personnels sanitaires a baissé de 3,1 ETP, essentiellement à cause de la baisse des ETP des psychologues (-3,8 ETP).

Les modalités et les lieux d'intervention

Tableau 4. Effectif et % des CAARUD selon leurs modalités d'intervention en Occitanie en 2020 et % 2019

Modalité d'intervention	Nombre de CAARUD concernés (n=18)	% 2020	% 2019 (n=18)
Lieux d'accueil			
Accueil fixe	18	100%	94%
Permanence/Antenne	10	56%	56%
Unité mobile	8	50%	50%
Interventions extérieures			
Équipe de rue	18	100%	89%
Intervention en squat	15	83%	67%
Intervention en prison	8	44%	39%
Actions en milieu festif			
Interventions régulières (discothèques...)	1	6%	11%
Interventions ponctuelles (teknivals, festivals, concerts)	16	89%	83%
PES en pharmacie	16	89%	89%

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 et 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

⁴ Diaz Gomez (C.), Palle (C.), Les CAARUD : évolutions récentes (2014-2018), OFDT, Note de synthèse n°2020-07 Paris, Déc 2020

Les CAARUD développent des interventions « d’aller vers » les populations concernées. Les actions « hors les murs » concernent tous les CAARUD mais se traduisent de manière différente selon les particularités des territoires, les histoires institutionnelles et les stratégies locales de l’action publique.

Les actions déployées en ce sens peuvent prendre des formes différentes, allant de l’accueil en unité mobile, aux interventions dans la rue, dans les squats ou en prison, en passant par des Programmes d’échange de seringues en pharmacie (PESP) ou par la mise en place d’actions en milieu festif.

En 2020, tous les dispositifs ont un lieu d’accueil fixe (17/18 en 2019). Ensuite, selon les configurations locales, des stratégies de maillage territorial combinent accueil fixe, permanences délocalisées et unités mobiles. Soulignons que les unités mobiles ne sont présentes qu’au sein de 8 CAARUD (9 en 2019) et dans 7 départements ; elles peuvent circuler au sein d’une ville ou sur l’ensemble du département.

Tous les dispositifs réalisent des actions auprès des publics de la rue (100 % vs 89 % en 2019) et une majorité d’entre eux se déplace dans les squats (83 % vs 67 % en 2019). Moins de la moitié intervient en prison (44 % vs 39 % en 2019). Ainsi, l’activité des CAARUD à l’extérieur des locaux ou des antennes est plus fréquente en 2020 qu’en 2019.

En 2020 comme en 2019, une petite part des CAARUD intervient régulièrement dans des lieux festifs comme les discothèques (6 % vs 11 %) alors que la grande majorité des dispositifs (89 % vs 83 %) intervient de façon ponctuelle lors de teknivals, festivals ou concerts.

Comme les années précédentes, la grande majorité des CAARUD (16/18) anime des Programmes d’échange de seringues en pharmacie (PESP).

L’analyse des rapports d’activité standardisés ne permet pas de qualifier les objectifs et les modalités du déploiement de ces types d’action. Toutefois, il semblerait que les dispositifs aient globalement augmenté leurs capacités de déploiement en 2020 comparé à 2019.

● Accueil des usagers (hors actions en milieux festifs)

Tableau 5. Fonctionnement et modalités d’accueil des usagers (hors action festive) en 2020

Types d’intervention Territoires	En semaine (du lundi au vendredi) activité hebdomadaire Nombre moyen de jours par structure *		
	Occitanie (18 CAARUD)	4 grandes villes (8 CAARUD)	Villes de moins de 100 000 hab. (10 CAARUD)
Lieux d'accueil fixes (18/18)	3,8	4,4	3,3
Unités mobiles (5/18)	1,9	2,5	1,5
Interventions extérieures (15/18)	1,7	1,8	1,6
Toutes actions confondues	5,7	6,6	5,0

* Les valeurs supérieures à 5 indiquent que plusieurs actions sont déployées en même temps.
Source : Rapports d’activité ASA-CAARUD d’Occitanie 2020– Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2020, le nombre de jours d'ouverture est de 5,7 jours en moyenne par semaine dans les dispositifs d'Occitanie, en légère baisse par rapport à 2019 (6,1 jours) et par rapport à 2018 (6,4 jours). Cette valeur englobe les accueils fixes, les actions d'unité mobile et les actions « d'aller-vers ». *Les confinements liés à crise sanitaire pourraient expliquer cette légère baisse d'activité ?*

En lien étroit avec des files actives et des moyens alloués plus importants, le nombre moyen de jours d'ouverture est plus important dans les dispositifs des grandes villes d'Occitanie (6,6 jours) que dans ceux des villes de moins de 100 000 habitants (5,0 jours). Cette différence s'observe pour chaque type d'intervention ; elle est cependant moins marquée pour le temps consacré aux interventions extérieures qui est de 1,8 jour par semaine en moyenne dans les dispositifs des grandes villes et de 1,6 jour en moyenne dans les dispositifs des plus petites villes.

Tableau 6. Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie, en 2020

Types de services	Nombre de CAARUD proposant ces services	%
Espace d'accueil et de repos	18	100
Mise à disposition de boissons et de nourriture	17	94
Mise à disposition téléphone et Internet	18	100
Espace laverie	15	83
Espace sanitaire (douche)	12	67
Casiers, consignes pour effets personnels	5	28

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En termes de services, tous les CAARUD d'Occitanie mettent à disposition un espace d'accueil et de repos ainsi qu'un accès au téléphone et à Internet. Une mise à disposition de nourriture et de boissons est disponible dans quasiment tous les CAARUD (17/18) et un espace laverie existe dans la majorité des dispositifs (15/18).

Les douze établissements (67 %) qui proposent un espace « sanitaire » (douche) proposent également un espace « laverie ».

Seulement 5 dispositifs (28 %) proposent des casiers ou des consignes pour déposer les effets personnels.

Selon les dispositifs, d'autres services peuvent être mis à disposition :

- Accueil des enfants (1)
- Ateliers santé (1)
- Soins infirmiers (2)
- Consultations médicales (1)
- TROD VIH / VHC (1)
- AERLI (accompagnement à l'injection) (1)
- Distribution de produits d'hygiène et de soins (1)
- Ateliers culturels (1)
- Mise à disposition de places de cinéma (1)
- Espace documentation (1)
- Accueil des animaux (3)
- Atelier vélo (1)

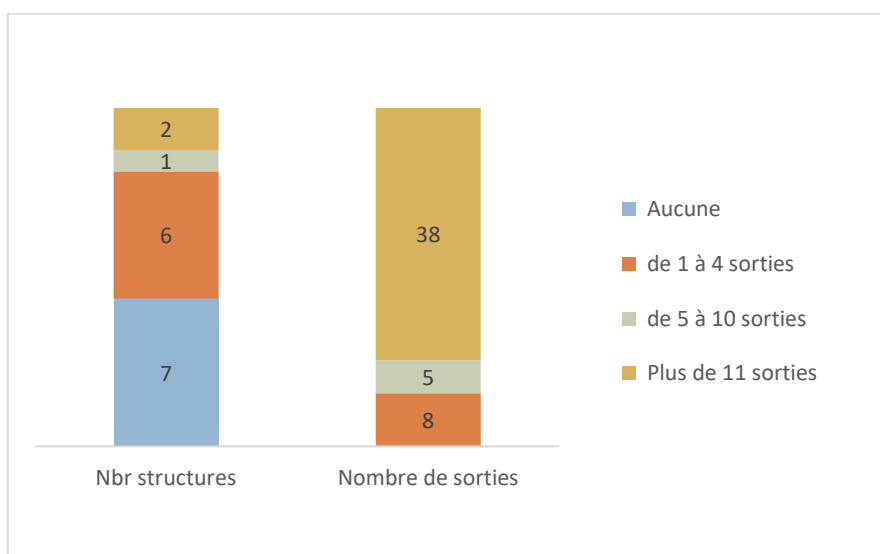
● Actions en milieu festif

En 2020, 16 CAARUD déclarent des actions ponctuelles au sein des milieux festifs (15 en 2019) dont 1 déclare également effectuer des actions régulières ; 2 dispositifs déclarent n'avoir réalisé aucune action en milieu festif pendant l'année (3 en 2019).

Les dispositifs intervenant en milieu festif ont déclaré un total de 51 sorties contre 123 sorties en 2019 et 107 en 2018.

La crise sanitaire du Covid 19 apparue début 2020 et les différents confinements semblent être l'explication la plus probable face à cette forte baisse du nombre de sorties en 2020.

Graph 1. Répartition des dispositifs selon le nombre de sorties effectuées en milieu festif en 2019



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Ainsi, 7 dispositifs n'ont pu faire aucune sortie en 2020, les trois quarts de ces sorties étant réalisées par 2 CAARUD, celui de Castres et celui de Toulouse qui interviennent aussi de manière régulière en milieu festif (soit respectivement, 15 et 23 sorties).

Pour les autres CAARUD qui déclarent des actions ponctuelles, les nombres de sorties ont été faibles puisqu'un dispositif a réalisé 5 sorties dans l'année (Bagnols-sur-Cèze) et 6 autres n'ont réalisé que de 1 à 4 sorties.

La mise en place des actions en milieu festif (*hors période Covid*) reste toujours un point à approfondir car les différences entre les institutions sont très importantes. Un échange d'expériences pourrait permettre de comprendre les freins au déploiement de ce type d'action au sein de certains territoires.

4/ L'ACTIVITÉ DES CAARUD D'OCCITANIE

Estimation annuelle des files actives, passages et contacts

La file active annuelle d'une structure correspond au nombre de personnes différentes suivies ou ayant fait l'objet d'au moins une intervention de la part de la structure dans l'année. Y sont incluses toutes les personnes s'étant rendues dans le lieu d'accueil d'un CAARUD (local principal, antennes et unités mobiles) ou suivies par le biais d'interventions extérieures (rue, squat, prison, permanences). D'autres personnes bénéficiant de l'action des CAARUD par l'utilisation des automates distributeurs de seringues ou de programmes d'échange de seringues en pharmacie ne sont pas comptées dans la file active.

Les services CAARUD sont anonymes. Un repérage exhaustif des files actives est complexe à mettre en œuvre. Dès que la file active dépasse un certain seuil, il est délicat d'identifier sur une même année si une personne est passée une fois ou plusieurs fois. Un certain nombre de doublons est inévitable.

Ainsi en 2020, on estime à 8 300 personnes la file active des CAARUD de la région, soit en baisse (-8 %) comparée à la file active estimée en 2019 (9 040 personnes) ; une légère baisse de la file active (-5 %) avait déjà été observée en 2019 comparé à celle de 2018. *La crise sanitaire liée au Covid-19 peut expliquer en partie cette plus forte baisse observée en 2020.*

Il s'agit du nombre total estimé d'utilisateurs vus au moins une fois par l'ensemble des 18 CAARUD.

Tableau 7. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2020

En %	File active local et antenne	Unité mobile	Rue	Squat	Prison	Permanence	Total
4 grandes villes d'Occitanie (n= 5 459 personnes)	68	5	15	9	0	3	100
Villes de moins de 100 000 habitants en Occitanie (n= 2 842 personnes)	47	12	24	5	3	7	100
Ensemble (n= 8 301)	61	8	18	7	1	5	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2020, six personnes sur dix en contact avec un des CAARUD de la région le sont au sein des locaux et antennes fixes (61 %) ; ensuite, 18 % des personnes sont des usagers de la rue, 8 % des personnes ont été en contact avec les unités mobiles et 7 % ont été rencontrées dans des squats ; enfin, 5 % sont accueillies dans les permanences et 1 % ont été rencontrées en prison.

Les 8 CAARUD des grandes villes de la région accueillent près de 5 500 personnes, soit 66 % de la file active totale, et en 2020 comme les années précédentes, leurs modalités d'accueil varient sensiblement de celles des 10 autres dispositifs implantés dans des zones urbaines moins peuplées, parfois situées dans des départements ruraux : dans les dispositifs des grandes villes, l'accueil des usagers dans les locaux et antennes fixes y est nettement plus fréquent que dans les 10 autres dispositifs (68 % vs 47 %) et la part des personnes rencontrées dans la rue y est plus faible (15 % vs 24 %), comme celle des personnes accueillies dans les permanences (3 % vs 7 %).

Tableau 8. Répartition de la file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2020

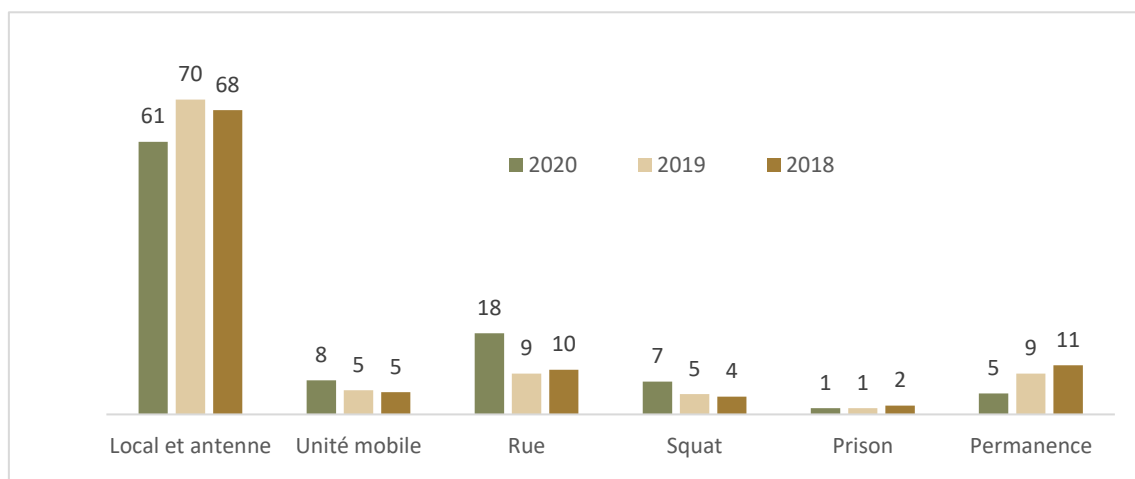
Territoires	File active local et antenne	
	Effectif	%
4 grandes villes d'Occitanie (8 CAARUD)	3 714	73
Villes de moins de 100 000 hab. en Occitanie (9 CAARUD)	1 343	27
Occitanie (17 CAARUD)	5 057	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2020, la file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes des 17 structures⁵ d'Occitanie est de 5 057 personnes dont 73 % ont été reçues au sein des structures implantées dans les 4 grandes villes de la région. Cette part est proche de celle observée en 2019 (75 %).

Cependant, en 2020, la répartition globale de la file active selon les différentes modalités d'intervention des CAARUD diffère quelque peu de la répartition observée en 2019 et en 2018, comme le montre le graphique suivant.

Graph 2. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention dans les CAARUD d'Occitanie, en 2020, 2019 et 2018



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie de 2018 à 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2020, la part des personnes rencontrées dans la rue est deux fois plus élevée qu'en 2019 (18 % contre 9 % et 10 % en 2018), celle des personnes rencontrées en unité mobile est également plus élevée en 2020 (8 % contre 5 % en 2019 et 2018), comme celle des personnes rencontrées dans les squats, légèrement plus importante en 2020 (7 %) qu'en 2019 (5 %) ou en 2018 (4 %).

À l'inverse, la part des personnes accueillies dans les locaux ou les antennes des dispositifs est plus faible en 2020 (61 %) qu'en 2019 (70 %) et qu'en 2018 (68 %) ; comme c'est aussi le cas des personnes accueillies dans les permanences (5 % en 2020 contre 9 % en 2019 et 11 % en 2018). Ces observations sont à mettre à parallèle avec celles faites concernant la plus forte activité des CAARUD à l'extérieur des locaux ou des permanences, en 2020 qu'en 2019 (cf. page 8).

Avec la crise sanitaire, la fermeture des temps collectifs a été compensée par un travail en direction des personnes à la rue et en squat.

⁵ Un CAARUD n'a pas d'accueil fixe.

Tableau 9. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2020

	Femmes		Nouveaux contacts	
	N	%	N	%
4 grands pôles urbains (n= 3 995 personnes)	896	22	1 307	33
Villes moyennes (n=1 693 personnes)	391	23	556	33
Occitanie (n= 5 688 personnes)	1 287	23	1 863	33

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La part des femmes représente moins d'un quart de l'ensemble des personnes reçues dans les locaux/antennes et unités mobiles (23 %).

Elle varie peu selon la taille des villes où sont implantés les CAARUD (22 % dans les villes moyennes vs 23 % dans les grands pôles).

Elle est également stable dans le temps puisqu'elle est de 23 % depuis 2018 et a varié de 22 % à 24 % les années précédentes.

Les nouveaux contacts représentent 33 % de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles. En 2020, la part de nouveaux contacts est la même quelle que soit la taille des villes où les CAARUD sont implantés (33 %) ; part plus faible que celle de 2019 qui était globalement de 38 % (39 % dans les CAARUD des grandes villes et 35 % dans ceux des villes moyennes).

Cette baisse des nouveaux contacts parmi les personnes accueillies en 2020 peut s'expliquer en partie par la crise sanitaire qui est apparue en début d'année.

Tableau 10. Nombre moyen de passages par usager dans la file active estimée au sein des accueils fixes (local et antenne), selon la taille des villes d'implantation des CAARUD d'Occitanie, en 2020

Accueils fixes	File active estimée	Passages estimés	Nombre moyen de passages
4 grands pôles urbains (n=8 CAARUD)	3 714	52 762	14,2
Villes moyennes (n=9 CAARUD)	1 343	14 233	10,6
Occitanie (n = 17*CAARUD)	5 057	66 995	13,2

* Un CAARUD n'a pas d'accueil fixe

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La fréquence des contacts est mesurée à partir de la file active estimée et du nombre de passages estimé dans les dispositifs. Ainsi, en 2020, on estime à 13,2 (13,8 en 2019) le nombre moyen de passages par personne accueillie au sein des locaux principaux et antennes de la région. Mais la fréquence des contacts avec les usagers varie fortement selon les dispositifs de la région : de 4 à 31 passages annuels en moyenne par usager.

Calculé en fonction de la taille des villes où sont implantés les dispositifs, le nombre moyen de passages par usager montre des contacts légèrement plus fréquents dans les dispositifs implantés au sein des 4 grandes villes d'Occitanie (14,2 passages en moyenne dans l'année) que dans les CAARUD situés au sein des villes de moins de 100 000 habitants (10,6 passages).

Entre 2020 et 2019, on note une forte baisse du nombre de passages dans les locaux (-24 %). Cette baisse concerne quasiment tous les dispositifs (15 sur 17) avec des baisses allant de -5 % à -46 % selon les CAARUD ; à l'inverse, on observe des augmentations du nombre estimé de passages dans deux centres : +5 % et +18 %. *Ici encore, la crise sanitaire pourrait expliquer cette baisse observée avec la fermeture des temps collectifs.*

Files actives par structure

Tableau 11. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active en 2020

Taille de la file active	Nbre de CAARUD concernés	Part dans la file active totale des CAARUD (%)
Moins de 100	4	3
100 à 200	1	2
200 à 500	9	38
500 à 1 000	1	12
1 000 à 2 000	3	46
Toute taille	18	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2020, la taille des files actives totales varie de 31 à 1 386 usagers par an selon les CAARUD. Dans la moitié des centres d'Occitanie (9/18), la file active compte entre 200 et 500 usagers par an. Sur l'ensemble des dispositifs, la file active moyenne est de 461 usagers en 2020, en baisse comparé aux années précédentes (502 en 2019, 530 en 2018 et 474 en 2017). Toutefois, dans la moitié des dispositifs, elle ne dépasse pas 261 usagers par an, valeur plus faible que celle des années précédentes (300 en 2019, 363 en 2018 et 315 en 2017).

Les quatre centres qui déclarent les files actives les plus importantes sont implantés dans les grandes villes d'Occitanie (Toulouse, Montpellier et Perpignan) ; ils ont une file active moyenne de 1 191 usagers par an contre 252 pour les autres CAARUD de la région (14/18).

Deux typologies d'actions des CAARUD se dessinent du fait de contraintes très différentes de mise en place de l'action : une première concerne les dispositifs situés dans les 4 villes de la région de plus de 100 000 habitants, permettant d'accueillir un grand nombre de personnes ; et la seconde concerne les CAARUD situés dans les autres territoires d'Occitanie et consiste à développer des stratégies d'« aller vers » afin de couvrir un territoire plus souvent élargi au département.

Les interventions et actes réalisés

Les modalités d'intervention auprès des publics s'articulent autour de trois grands axes : l'entretien individuel, l'orientation et l'accompagnement physique, réalisées dans chaque CAARUD.

En 2020 comme en 2019, quasiment tous les CAARUD (17/18) déclarent réaliser des visites (à domicile, à l'hôpital...) et tous mettent en place des ateliers ou session d'échanges collectifs.

Plus de la moitié des établissements (10/18) développent des actions de groupes d'entraide, d'auto-support et de santé communautaire.

Deux CAARUD ont permis d'effectuer des tests rapides de dépistage d'infection au VIH et au VHC (TROD VIH et VHC⁶) et un CAARUD a réalisé des actions AERLI⁷.

⁶ Les tests rapides permettent, avec un simple prélèvement par piqûre au doigt, d'obtenir un résultat dans un délai de 1 à 30 minutes selon les marques. Il s'agit d'un test individuel (un prélèvement, un kit) alors que les tests Elisa sont mis en œuvre sur des séries de prélèvements de personnes différentes par des techniques automatisées. D'où leurs délais de réalisation. Réalisés à l'aide d'un kit de réactifs, les Trod ne nécessitent pas l'emploi d'un équipement de laboratoire et se conservent à température ambiante. D'utilisation facile dans des lieux variés hors du dispositif médical, ils participent à l'élargissement de l'offre de dépistage préconisé par le Plan national de lutte contre le VIH/sida et les IST 2010-2014.

⁷ Accompagnement et Éducation aux Risques Liés à l'Injection.

Tableau 12. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD en Occitanie en 2020 et % en 2019

Type d'actes	Effectif	% 2020	% 2019
Accueil/refuge/lien social	72 726	44	43
Réduction des risques liés à l'usage de drogues et à la sexualité*	37 271	23	25
Hygiène (nutrition, douches, machine à laver...)	19 796	12	15
Soins	17 648	11	7
Dépistage et vaccination (VIH, IST, Hépatites...)	1 748	1	1
Démarches d'accès aux droits (sociaux, santé, administratif, justice...) ou de maintien	11 174	7	7
Logement	3 350	2	2
Formation et emploi	903	1	0
Total	164 616	100	100

*mode de consommation, récupération de matériel, risque infectieux et sanitaire

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 et 2020 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Les actes réalisés auprès des personnes sont globalement de quatre types :

- Accueil, refuge et lien social : 44 % (43 % en 2019 et 44 % en 2018 et 34 % en 2017)
- Actes de réduction des risques : 23 % (25 % en 2019 et 23 % en 2018 et 39 % en 2017)
- Actes de service d'hygiène : 12 % (15 % en 2019 et 16 % en 2018 et 13 % en 2017)
- Accès aux droits, logement et insertion professionnelle : 10 % (9 % en 2019 et 10 % en 2018)
- Actes de soins et de dépistage : 12 % (8 % en 2019 et 8 % en 2018)

En 2020 comme en 2019, la répartition des actes réalisés dans les CAARUD fait apparaître que l'aspect social de l'accueil est la principale action réalisée auprès des publics reçus en Occitanie en 2020, combinée à une action de réduction des risques dont la part est également importante.

Le nombre d'actes réalisés dans les CAARUD de la région est nettement plus faible en 2020 (environ 164 600) qu'en 2019 (environ 195 100) ou qu'en 2018 (environ 186 000).

Cependant, en 2020, on observe le nombre le plus élevé d'actes de soins réalisés dans les CAARUD depuis 2017 : 17 648 contre de 12 000 à 13 000 les années précédentes, soit une augmentation de 38 % comparé à 2019 et de 46 % comparé à 2018. Ainsi, la part des soins dans la répartition des actes est plus élevée en 2020 (11 % vs 7 % en 2019 comme en 2018). On note également un effectif de personnes logées plus important en 2020 (3 350) qu'en 2019 (3 053)

On peut faire l'hypothèse que la crise sanitaire et les différents confinements expliquent cette augmentation d'actes de soins dans les CAARUD, ainsi qu'un effectif plus important de personnes logées en 2020.

Principale mission des CAARUD, les actes de RdRD ont une moindre place en 2020 (23 %) qu'ils n'avaient en 2017 où ils représentaient 39 % des actes effectués dans les CAARUD d'Occitanie, comme c'était déjà le cas en 2019 (25 %) et en 2018 (23 %).

Mise à disposition de matériel de prévention

L'activité de RdRD des CAARUD passe notamment par la mise à disposition et la récupération de matériel permettant les consommations de drogues (injection, sniff, inhalation à l'aide de pipe ou en « chassant le dragon ») dans des conditions d'hygiène limitant le risque de contamination par les maladies infectieuses ou de thrombose veineuse lors de l'injection.

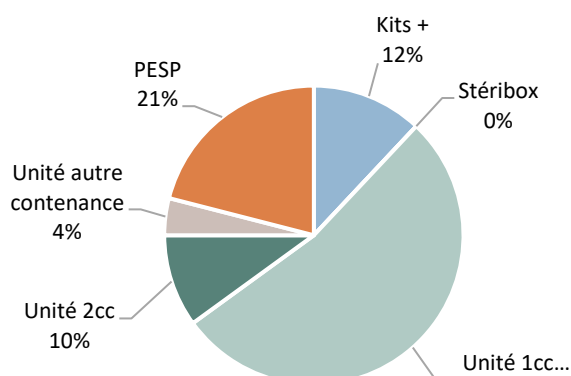
En 2020, 1 460 350 seringues ont été distribuées du fait de l'action des CAARUD de la région, contre près de 1 622 900 en 2019, soit une baisse de 10 % (162 500 seringues distribuées en moins).

Ces seringues peuvent être fournies à l'unité (67 % de la distribution) ou être incluses dans une trousse de matériel d'injection (Stéribox2© ou Kit+)⁸ qui représente 12 % de la distribution ; enfin, 21 % des seringues ont été distribuées grâce au Programme d'Échange de Seringues en Pharmacie. Cette répartition de la distribution des seringues est relativement stable depuis 2017

Comme les années précédentes, le volume de jetons distribués (équivalent du Kit+ mais habituellement vendu en pharmacie) est faible en 2020.

Classiquement, un usager de drogue par voie intraveineuse (UDVI) peut consommer de 300 à 1 100 seringues par an ; ainsi, l'offre couvrirait entre 1 300 et 4 900 usagers.

Graphie 2. Répartition des seringues fournies par les CAARUD selon le mode de distribution en 2020



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2020 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Le nombre de seringues usagées récupérées directement par les structures en 2020 est estimé à 1 003 970, équivalant à 69 % du volume distribué estimé. Si le nombre estimé de seringues distribuées est plus faible en 2020 qu'en 2019 (-10 %), le volume des seringues récupérées en 2020 est bien plus élevé qu'en 2019 (+21 %) ; ainsi, la part estimée des seringues récupérées passe de 51 % en 2019 à 69 % en 2020.

Les autres matériels de prévention sont décrits dans le tableau suivant :

⁸ Les kits d'injection Steribox2© ou Kit+ proposent du matériel stérile nécessaire pour la réalisation de 2 « shoots propres » : 2 seringues, 2 cuillères, 2 filtres, 2 tampons secs, 2 flacons d'eau stérile 5ml et 1 préservatif, accompagné d'une notice. Le Steribox2 est distribué en pharmacie (au prix conseillé de 1 euros) et le Kit+ dans les CAARUD, CSAPA, autres PES et automates

Tableau 13. Matériels de prévention diffusés par les CAARUD d'Occitanie en 2018, 2019 et 2020

Matériels de prévention diffusés	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
<i>File active</i>	9 540	9 039	8 301	↘
Matériel d'injection				
Seringues(1)	1 598 690	1 579 935	1 422 445	↘
Cupules stériles	483 537	560 281	634 660	↗
Filtres stériles	315 080	319 131	377 317	↗
Eau (fioles 5 ml)	608 662	608 295	618 105	=
Tampons alcoolisés	377 204	527 957	663 557	↗↗
Matériel sniff				
Roule ta paille	145 314	166 820	83 497	↘↘
Sérum physiologique	42 577	47 020	112 341	↗↗↗
Matériel pour inhalation de crack				
Doseurs	22 108	21 326	31 244	↗↗
Embouts	26 551	19 502	23 323	↗
Autre matériel pour usage de crack	41 394	60 087	76 873	↗↗
Matériel pour prévention IST				
Préservatifs masculins	59 007	67 257	43 899	↘↘
Préservatifs féminins	3 736	3 256	1 872	↘↘
Gels lubrifiants	24 185	27 390	18 858	↘↘
Autres matériels de prévention				
Éthylotests	4 643	5 986	2 028	↘↘
Brochures, flyers	17 803	22 029	8 508	↘↘

(1) hors seringues des Kits distribués par les automates

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2018 à 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2020, alors que la file active totale des CAARUD a baissé comparé à 2019, **la diffusion des matériels de prévention par les CAARUD a globalement augmenté**, à quelques exceptions près : concernant le matériel d'injection, seul le nombre de seringues distribuées a baissé (- 10 %) ; concernant le matériel de sniff, c'est la distribution de Roule TP qui a baissé ; ensuite l'ensemble des matériels de prévention des IST comme les autres matériels de prévention sont en forte baisse.

La plus forte augmentation observée concerne **le matériel pour usage de crack autre que les doseurs ou les embouts**, qui augmente constamment depuis 2015 et qui, après une augmentation de 45 % entre 2018 et 2019, augmente encore entre 2019 et 2020 (+28 %) et atteint un niveau dix fois supérieur à celui 2015 (7 800). Nous faisons l'hypothèse qu'il s'agit ici de l'utilisation du kit free base.

On note également, pour la deuxième année consécutive, une **augmentation de la distribution des tampons alcoolisés** (+28 %) parmi les matériels d'injection entre 2019 et 2020 (+40 % entre 2018 et 2019).

Un approfondissement serait nécessaire pour identifier si les besoins des usagers sont pourvus en termes de diffusion d'outils de réduction des risques, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Médiation Sociale

Les CAARUD sont implantés au sein de villes et doivent s’y intégrer. Cette tâche est d’autant plus difficile que l’accueil d’usagers de drogues se heurte souvent à la réticence des riverains⁹. Au-delà de ces interlocuteurs de proximité, la médiation intervient également auprès de la police, des autorités locales et des réseaux de soins (médecins, pharmaciens).

Tableau 14. Activités de médiation sociale des CAARUD en 2020

Partenaire de médiation	Nombre de CAARUD
Autorités locales (communes, services sanitaires et sociaux)	17
Police	18
Réseaux de soins (médecins, pharmaciens...)	14
Riverains	17

Source : Rapports d’activité ASA-CAARUD d’Occitanie 2020 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Tous les CAARUD ont eu des échanges avec la police ; la quasi-totalité des centres (17/18) ont rencontré les autorités locales et agissent auprès des riverains en 2020. De plus, une majorité d’entre eux interviennent auprès des médecins et pharmaciens (14/18).

⁹ Cf. Enquête « Agir en réduction des risques en CSAPA et en CAARUD » de la Fédération addiction publiée en décembre 2015

5/ SYNTHÈSE

En 2020, la région compte toujours 18 structures du dispositif CAARUD réparties sur 12 départements. Seule la Lozère n'a pas de structure dédiée spécifiquement à la réduction des risques et des dommages liés à l'usage de drogue. 8 CAARUD sont implantés dans les 4 grandes villes d'Occitanie, de plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) et 10 dans des villes de moins de 100 000 habitants. On note toutefois la mise en place de trois unités mobiles supplémentaires (une dans l'Hérault et deux dans les Hautes-Pyrénées).

L'année 2020 est une année bien particulière avec l'apparition de l'épidémie du Covid-19, le début de la crise sanitaire et ses différents confinements. Ainsi, certaines évolutions observées en 2020 devront être prises avec précaution et demanderont à être validées dans les années à venir.

En 2020, 108,6 équivalents temps plein (ETP) interviennent au sein de ces dispositifs avec, comme les années précédentes, une part importante d'ETP correspondant aux métiers socio-éducatifs (60 %) ; ce sont les professionnels dont le nombre d'ETP a le plus augmenté (+8,3 ETP) alors que les personnels sanitaires sont ceux qui ont le nombre d'ETP qui a le plus baissé (-3,1 ETP) depuis 2019.

Par ailleurs, 19,9 ETP d'intervenants bénévoles/volontaires ont pu être répertoriés dans les structures, dont la majorité sont des stagiaires (40 %) et un quart sont des personnes relais issues de la communauté.

La quantification des files actives est complexe du fait de l'anonymat des personnes reçues. Toutefois, **on estime à 8 300 le nombre de personnes rencontrées au moins une fois** en 2020, dans au moins une modalité d'intervention (hors intervention en milieu festif). Comparée à la file active régionale estimée en 2019 (9 040 personnes), on observe **une baisse de 8 % du nombre total de personnes rencontrées** dans les dispositifs d'Occitanie entre 2020 et 2019. On note également **une forte baisse du nombre de passages (-24 %)**.

Les centres implantés dans les 4 grandes villes (8 CAARUD) accueillent 73 % de cette file active totale des dispositifs de la région.

Parmi les personnes reçues dans les dispositifs en accueil fixe ou en unité mobile, 23 % sont des femmes, part relativement constante dans le temps ; **un tiers sont de nouveaux contacts (33 %)**, ce qui témoigne d'un renouvellement de la file active, toutefois moins important que celui des années précédentes (38 % en 2019 et 40 % en 2018).

Comme en 2019, la principale action réalisée auprès du public en 2020 est **l'action sociale (44 %)** combinée à une part non négligeable **d'action de RdRD (23 %)**.

On estime à **près de 1 460 350, le nombre de seringues distribuées** en 2020, du fait de l'action des CAARUD, soit une **baisse de 10 % comparé à 2019** (162 500 seringues de moins) ; 69 % des seringues usagées ont été récupérées. Notons que le volume de seringues récupérées est en augmentation comparé à 2019 (51 %).

Pour la seconde année consécutive on observe une baisse dans la diffusion de certains matériels de prévention, et notamment celle du nombre de **seringues distribuées (-10 %)** ; de même la distribution de l'ensemble des matériels de prévention des IST et celle des « autres » matériels de prévention sont en forte baisse en 2020.

La baisse du nombre de seringues distribuées ne traduit pas forcément une baisse de la consommation mais reflète peut-être un changement du mode de consommation.

On observe par exemple une très forte augmentation de la distribution de **sérum physiologique (+140 %)** et, comme en 2019, **une forte augmentation concerne l'ensemble du matériel pour inhalation de crack** : la distribution des doseurs a augmenté de 47 %, celle des embouts de 20 % et celle du matériel « autre » pour usage de crack a augmenté de 28 % en 2020.

7/ ANNEXES

Textes réglementaires

Textes d'application

Le décret n° 2005-1606 du 19 décembre 2005 (JO du 22 décembre 2005) détaille les missions des Caarud.

La circulaire DGS n°2006-01 du 2 janvier 2006 explique la structuration du dispositif.

Le rapport d'activité type est fixé dans l'arrêté du 16 janvier 2006 (JO du 3 février 2006).

Code de l'action sociale et des familles

Le CASF est consultable sur le site Légifrance, [rubrique Les codes en vigueur](#).

Les articles concernant les CAARUD sont les suivants :

CAARUD – Établissement médico-social : Art. L. 312-1, 9°

CAARUD – Autorisation : Art. L.313-1

CAARUD – Financement : Art. L.314-3-3 et R. 314-105

Code de la santé publique

Le CSP est consultable sur le site Légifrance, [rubrique Les codes en vigueur](#).

Les articles concernant les CAARUD sont les suivants :

CAARUD – Missions : Art. R.3121-33-1

Liste des tableaux, graphes et cartes

Tableaux

Tableau 1. Répartition des structures en fonction de leur dotation ONDAM en 2020.....	5
Tableau 2. Nombre moyen d’ETP en fonction du montant de la dotation ONDAM des CAARUD en 2020	6
Tableau 3. Répartition du personnel salarié des CAARUD en Occitanie selon les catégories professionnelles, en 2020 et % en 2019	6
Tableau 4. Effectif et % des CAARUD selon leurs modalités d’intervention en Occitanie en 2020 et % 2019	7
Tableau 5. Fonctionnement et modalités d’accueil des usagers (hors action festive) en 2020.....	8
Tableau 6. Types de services au sein des CAARUD d’Occitanie, en 2020.....	9
Tableau 7. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2020	11
Tableau 8. Répartition de la file active estimée à l’accueil dans les locaux et antennes selon la taille des villes d’implantation des CAARUD en Occitanie, en 2020	12
Tableau 9. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d’implantation des CAARUD en Occitanie, en 2020	13
Tableau 10. Nombre moyen de passages par usager dans la file active estimée au sein des accueils fixes (local et antenne), selon la taille des villes d’implantation des CAARUD d’Occitanie, en 2020	13
Tableau 11. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active en 2020	14
Tableau 12. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD en Occitanie en 2020 et % en 2019	15
Tableau 13. Matériels de prévention diffusés par les CAARUD d’Occitanie en 2018, 2019 et 2020	17
Tableau 14. Activités de médiation sociale des CAARUD en 2020	18

Graphes

Graphe 1. Répartition des dispositifs selon le nombre de sorties effectuées en milieu festif en 2019	10
Graphe 2. Répartition des seringues fournies par les CAARUD selon le mode de distribution en 2020....	16

Cartes

Carte 1. La répartition des CAARUD en Occitanie et leurs modalités d’intervention en 2020.....	4
Carte 2. Répartition du financement des CAARUD dans les départements en 2020,	5